

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

22^{ème} RALLYE DE LA PORTE NORMANDE

« Joel LE MOINE »

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	dès obtention du visa	
Ouverture des engagements	dès obtention du visa	
Clôture des engagements	13/10/2025	
Parution du carnet d'itinéraire	25/10/2025 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Salle des Fêtes Gournay
Dates et heures des reconnaissances	25/10/2025 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00	
Vérifications administratives	25/10/2025 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	Salle des Fêtes Gournay
Vérifications techniques	25/10/2025 de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00	Boulevard Montmorency Gournay
Heure de mise en place du parc de départ	25/10/2025 à 10h30	Place Remshalden Gournay
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	25/10/2025 à 17h00	Salle des Fêtes Gournay
Tableau d'affichage physique		Porte d'entrée Salle des Fêtes Gournay
Tableau d'affichage dématérialisé		Liens et QR Code en annexe n°1
Publication des équipages admis au départ	25/10/2025 à 19h00	
Publication des heures et ordres de départ	25/10/2025 à 19h00	
Briefing de la Direction de course	25/10/2025 à 20h00	Salle des Fêtes Gournay
Départ	26/10/2025 à 07h30 (1 ^{er} VH)	
Arrivée	26/10/2025 à partir de 16h08 (1 ^{er} VH)	
Vérification finale		Garage Normandie Parc de la Garenne

		Gournay
Taux horaire de la main d'œuvre		60 € TTC
Publication des résultats du rallye	26/10/2025 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent	
Remise des prix		Parking de la Tour Ybert Gournay
Direct moderne		https://rallygt.net/rrpn2024/
Direct VH		https://rallygt.net/rrpnh2024/

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Pays de Dieppe organise le 22^{ème} Rallye de la Porte Normande « Joel LE MOINE » en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le ...(date)..... sous le numéro ...(numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

Comité d'Organisation

Président : Yannick MALHERBE
Membres : Ecurie de la Porte Normande
Secrétariat du Rallye, Adresse : 1 chemin du Gay, Ferrières-en-Bray 76220
Téléphone : 06.34.12.43.98
Adresse-mail : yannick.malherbe@sfr.fr
Permanence du Rallye : Salle des Fêtes, Gournay-en-Bray 76220
Date, horaire : 25/10/2025 09h00 au 26/10/2025 19h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

Président C. FAULIN LECAT..... Licence n°126053
Commissaires Sportifs F. JARDIN Licence n°20414
J. AUBERT. Licence n°245502

PC COURSE

Directeur de Course H. VERGNORY Licence n°7092
Adjoints à la Direction de course C. HAMON Licence n°29685
L. VARANGLE Licence n°36384
JY. FAULIN. Licence n°11116

Commissaires Techniques

Commissaire Technique responsable J. SALENNE. Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints F. CORREIA DA COSTA Licence n°212454
B. HALIN Licence n°341717
Commissaires Techniques stagiaires V. GRUERE Licence n°371644
J. BONHOMME Licence n°165451

Epreuves-spéciales

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	A. OVIEVELicence n°196080
	S. DEUILLicence n°113016
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	H. LARUELicence n°38286
	E. COURTYLicence n°230808
Stagiaires à la Direction de Course délégués aux ES	C. QUESNELLicence n°133279
	J. FOURRIERLicence n°4913
Chronométrateurs	K. DE JONG.Licence n°318382
	S. BIDAULTLicence n°144674
	B. LE ROYLicence n°9337
	A. AVENEL.....Licence n°205351
	S. COUEDONLicence n°123698
	C. COUEDON.....Licence n°228506
	J. LACHEVRELicence n°194351
Chronométrateurs stagiaires	L. PESCELicence n°214016
	F. CRESPIENLicence n°137108

Fonctions diverses

DC Voiture Tricolore	E. MATHIOTLicence n°208309
DC Voiture Damier	M. CARTERONLicence n°8442
Chargés des relations avec les concurrents	R. LEGROS.....Licence n°126767
	C. LEBRUNLicence n°34860
Médecin chef	H. GALLOISLicence n°332301
Chargé des relations avec la presse	Y. MALHERBE.....Licence n°14289
Classement	R. VOISINLicence n°211834
Speaker	G. VALLOT.....Licence n°40101

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de la Porte Normande compte pour :

Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 2

Challenges de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2025

Challenges de l'ASA Pays de Dieppe 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement, ni de convocation pour les vérifications administratives.

La liste des heures de convocations aux vérifications administratives sera accessible sur le tableau d'affichage dématérialisé.

Les vérifications sont fixées aux lieux, dates et heures indiqués dans le paragraphe « Programme / Horaires », sans convocation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye de la Porte Normande doit adresser à l'adresse ci-après, (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date de clôture des engagements.

RallyGT - 19 rue Hamelin - 27700 LES ANDELYS

Tél : 0651776254 Mail : rvoisin@rallygt.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 20, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 160 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - Pour un équipage dont au moins un des membres est licencié ASA 1317 : 300€
 - Pour tout autre équipage : 320€
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - Pour un équipage dont au moins un des membres est licencié ASA 1317 : 600€
 - Pour tout autre équipage : 320€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au **Parc de la Garenne Route de Gisors**.

Le parc d'assistance ne sera accessible qu'aux véhicules muni d'un laissez-passer, collé sur le pare-brise (le véhicule d'assistance + véhicule de reconnaissance).

Les plateaux devront impérativement et obligatoirement être stationnés aux parcs prévus à cet effet rue Félix Faure (voir annexe 2 – Plan et Infrastructures).

Aucun plateau ne devra être stationné dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est « **EUDIFF** ».

Elle devra être apposée à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant du véhicule.



ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Porte Normande représente un parcours de 172,620 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,000 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3-5 LES MAZIS de 5,300 kms

ES 2-4-6 MONT RÉAL de 6,700 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°3 - "Timing Horaire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « Programme / Horaires ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les chèques seront adressés par voie postale sous 5 jours.

Classements	1	2	3
Scratch	400 €	300 €	200 €
Classes au départ:			
+ de 10	320 €	160 €	75 €
8 à 9	320 €	160 €	60 €
5 à 7	320 €	160 €	50 €
3 à 4	320 €	100 €	
1 à 2	160 €		
Féminin	320 €		

Les coupes ne sont pas cumulables.

Les prix ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 27 Octobre 2024 sur le parking de la rue de la Tour Ybert.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

5^{ème} RALLYE VHC DE LA PORTE NORMANDE

« Stéphane LANCELEVEE »

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Pays de Dieppe organise le 5^{ème} Rallye VHC de la Porte Normande « Stéphane LANCELEVEE » en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le ... sous le numéro ... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ... en date du ...

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

Président	C. FAULIN LECAT.....Licence n°126053
Commissaires Sportifs	F. JARDINLicence n°20414
	J. AUBERT.Licence n°245502

PC COURSE

Directeur de Course VHC	C. HAMONLicence n°29685
-------------------------	-------------------------------

Commissaires Techniques

Commissaire Technique VHC responsable	F. BALLENGHIENLicence n°5641
---------------------------------------	------------------------------------

Fonctions diverses

Chargés des relations avec les concurrents	R. LEGROS.....Licence n°126767
	C. LEBRUNLicence n°34860

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de la Porte Normande compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC 2026
- Challenges de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2025
- Challenges de l'ASA Pays de Dieppe 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye de la Porte Normande doit adresser à l'adresse ci-après, (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date de clôture des engagements.

RallyGT - 19 rue Hamelin - 27700 LES ANDELYS
Tél : 0651776254 Mail : rvoisin@rallygt.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve moderne est inférieur à 140, la liste des concurrents au rallye historique sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 160 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - Pour un équipage dont au moins un des membres est licencié ASA 1317 : 230€
 - Pour tout autre équipage : 250€
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - Pour un équipage dont au moins un des membres est licencié ASA 1317 : 460€
 - Pour tout autre équipage : 500€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Voir règlement particulier moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupes et Trophées aux classés

EPREUVE MODERNE	EPREUVE VHC
Tableau d'affichage	Tableau d'affichage
 <p data-bbox="188 1016 804 1093">https://drive.google.com/drive/folders/1nRp4LsMzXldkEjcm5IZKNo8oAettFo6?usp=sharing</p>	 <p data-bbox="829 1016 1445 1093">https://drive.google.com/drive/folders/1nRp4LsMzXldkEjcm5IZKNo8oAettFo6?usp=sharing</p>
Direct	Direct
 <p data-bbox="319 1809 673 1841">https://rallygt.net/rrpn2024/</p>	 <p data-bbox="944 1809 1331 1841">https://rallygt.net/rrpnh2024/</p>

L'itinéraire horaire ci-dessous est calculé sur l'heure du premier concurrent VHC.

ETAPE 1 – DIMANCHE 26 OCTOBRE 2025					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC DE NUIT				07h30
CH 0A	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,600		00h10	07h40
CH 0B	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	08h10
CH 1	AVANT ES 1	19,700		00h30	08h40
	ES 1	0,100	5,300	00h03	08h43
CH 2	AVANT ES 2	6,200		00h20	09h03
	ES 2	0,100	6,700	00h03	09h06
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	17,840		00h40	09h46
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h00	10h46
CH 2C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,600		00h10	10h56
CH 2D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	11h26
CH 3	AVANT ES 3	19,700		00h30	11h56
	ES 3	0,100	5,300	00h03	11h59
CH 4	AVANT ES 4	6,200		00h20	12h19
	ES 4	0,100	6,700	00h03	12h22
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	17,840		00h40	13h02
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			00h50	13h52
CH 4C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,600		00h10	14h02
CH 4D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	14h32
CH 5	AVANT ES 5	19,700		00h30	15h02
	ES 5	0,100	5,300	00h03	15h05
CH 6	AVANT ES 6	6,200		00h20	15h25
	ES 6	0,100	6,700	00h03	15h28
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	17,840		00h40	16h08

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A